

# COMPRENDRE SA FACTURE



A partir de 2022, vous serez facturé chaque trimestre. Vous recevrez une facture en avril (pour la période janvier-mars), en juillet (pour la période avril-juin), en octobre (pour la période juillet-septembre) et en janvier de l'année suivante (pour la période octobre-décembre).

## Les points clés de la facture :

**FACTURE N° xxxxx**  
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

N° de rôle : xxxxxx  
Période : 1er trimestre 2022

AS\_002\_CCVA

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SOISSONS  
Cité administrative - 10 rue de Mayenne  
02200 SOISSONS

M XXXXXXX XXXXXXX OU MME XXXXXXX XXXXX  
XX RUE XX XXXXXX  
XXXXXXXXXX  
XXXXX XXX XXXXXXXXXXXX

**MONTANT à régler : 89,16 €**  
à payer avant le : XXXX/XXXX

Par carte bancaire sur internet :  
Adresse de paiement internet https://ccva.e-com.net  
Login : XXXXXXXX Mot de passe : XXXXXXXX

Par virement :  
Indiquez sur votre "chèque" les références du titre de paiement et votre nom et prénom indiqués sur la facture  
IBAN : FR80 3000 1008 0009 2300 0000 0000  
BIC : BDFE3333

Par prélèvement à échéance : retirer un dossier auprès de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

**1** Mon espace personnel  
Suivez votre production ou payez par carte bancaire sur [www.cc-valdeaisne.fr](http://www.cc-valdeaisne.fr) rubrique "Déchets / Redevance incitative"  
Login : XXXXXXXX  
Mot de passe : XXXXXXXX

**2** MONTANT à régler : 89,16 €  
Avant le : XXXX/XXXX

## AU RECTO FIGURENT LES INFORMATIONS GÉNÉRALES DE FACTURATION

- 1 Login et mot de passe permettant d'accéder à votre espace personnel sur internet. Vous pouvez y consulter le détail de votre production, consulter et payer vos factures, émettre des réclamations (sur la collecte, la facturation...). Un changement d'identifiant et de mot de passe vous sera demandé à votre première connexion.
- 2 Montant de la facture et date limite de règlement.
- 3 En suivant ces instructions, vous pouvez payer votre facture par chèque, virement, carte bancaire...

## AU VERSO, RETROUVEZ LE DÉTAIL DES MONTANTS FACTURÉS

- 4 L'adresse concernée par la production de déchets.
- 5 Trimestre concerné par la facture.
- 6 Tarif de l'abonnement pour le trimestre concerné. Le prix unitaire est fixe, quel que soit le nombre et la taille de la (des) poubelle(s) du point de production.
- 7 Part liée au volume du bac pour le trimestre concerné. Le prix unitaire dépend de la taille de la poubelle.
- 8 Part variable. Il s'agit du nombre de levées supplémentaires constatées sur l'année civile. Ce champ sera rempli sur la facture de janvier seulement si vous avez présenté votre poubelle plus de 14 fois au cours de l'année précédente.

**DETAIL FACTURE N° xxxxx**  
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

N° de rôle : xxxxxx N° avis paiement : XXXXXX  
Période : 1er trimestre 2022 Date émission : 01/04/2022  
Ref producteur : XXXXXXXX

Adresse(s) ou établissement(s) desservi(s)	Qté	Prix U HT	Total HT	TVA	Total TTC
Logement n° : 1 XXXXXXX M XXXXXXXXXXX XXXXXXX OU MME XXXXXXXX XXXXX XX RUE XX XXXXXX XXXXXXXXXX 02160 XXX XXXXXXXXXXXX 01/01-31/03/2022	125,96(1)	61,10	20,82	2,10	23,02
	125,96(1)	175,61	60,14	6,01	66,15
	0,00	3,47	0,00	-0,01	-0,01

**4** Logement n° : 1  
XXXXXXX  
M XXXXXXXXXXX XXXXXXX OU MME  
XXXXXXXX XXXXX  
XX RUE XX XXXXXX  
XXXXXXXXXX  
02160 XXX XXXXXXXXXXXX  
01/01-31/03/2022

**5** Abonnement  
**6** Part au volume bac N°XXXXXXXXXX (240l OM)  
**7** Part variable

Total HT : 81,06  
TVA : 8,10  
Total à payer : 89,16

**POUR TOUTE INFORMATION :**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'AIISNE  
SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS  
20 TER RUE DU BOIS MORIN - B.P N°6  
02370 PRESLES-ET-BOVES  
TÉL. : 03 23 54 52 79